

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY / M. HENRI PONS

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
18 Octobre 2019**

OBJET : Plan Mobilité : Acquisition de 50 autocars alimentés au Gaz Naturel pour les Véhicules.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'accorder à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, en application de l'article L.1111-10 du Code général des collectivités territoriales, une subvention de 5 000 000 € qui sera versée directement à la RDT, sa régie de transport, pour le financement de l'acquisition de 50 autocars alimentés en Gaz Naturel pour Véhicules, sur un montant subventionnable de 12 500 000 € HT,
- d'approuver la convention avec la Métropole Aix-Marseille-Provence et sa régie, la RDT, annexée au rapport définissant les modalités de participation financière du Département et d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à la signer,
- d'approuver le montant des affectations comme indiqué en annexe 2 du rapport.

La dépense sera imputée sur le chapitre 204 du budget départemental

A l'unanimité

Madame VASSAL et Monsieur PONS ne prennent pas part au vote.

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**